

## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 24 janvier 2020

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE Pôle Sport Affaire suivie par Nordine SAÏDOU ☎ 02.40.12..81 47

Mél: nordine.saidou@loire-atlantique.gouv.fr

La directrice départementale déléguée

à

Mesdames et Messieurs les Présidents

**Objet:** Relance infos violences sexuelles dans le sport 2020

P.J : Fiche récapitulative VIDS

Fiche vérification honorabilité Fiche de signalement incident

Madame, Monsieur le(a) Président(e)

Si la pratique sportive constitue un facteur incontestable de cohésion sociale, les terrains de sport et le spectacle sportif peuvent être confrontés à des phénomènes d'incivilités et parfois à des actes de violence, susceptibles d'engendrer la démobilisation des bénévoles et l'affaiblissement des valeurs humanistes du sport.

La Direction Départementale Déléguée chargée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le Conseil Départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif et l'association des maires de Loire Atlantique unissent leurs efforts et leurs compétences dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport.

A ce titre, je vous rappelle l'existence de la cellule départementale de prévention et de lutte contre les VIDS et du groupe technique partenarial qui l'anime autour des différents outils mis à votre disposition. Ils sont pour la plupart répertoriés dans la fiche récapitulative jointe qui a vocation à être affichée dans tous vos lieux de pratique. Téléchargeable, elle peut être interactive via un smartphone :

 $\underline{http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Sport/Violences-incivilites-discriminations}$ 



En outre, j'attire particulièrement votre attention sur les violences sexuelles dans le sport. L'émission d'Envoyé Spécial « Pédophilie dans le sport, l'Omerta » diffusée, Jeudi 12 Décembre 2019, sur France 2, invite à faire clairement évoluer les comportements à ce sujet.

MAN – 9, rue René Viviani – CS 86227 – 44262 NANTES cedex 2 Téléphone : 02 40 12 80 00 – Télécopieur : 02 40 12 82 25

Site Internet: http://loire-atlantique.gouv.fr

En tant que dirigeants et sportifs, je vous demande de considérer les éléments suivants :

- L'exécution du pouvoir disciplinaire à l'égard des licenciés pour tout fait contraire à l'éthique attendue d'un éducateur sportif, d'un dirigeant, d'un arbitre ou d'un pratiquant est de votre responsabilité. La prise de mesures disciplinaires, fortement préconisée, poursuit l'objectif du maintien de l'intégrité de tous ;
- La non dénonciation, aux autorités administratives ou judiciaires, d'un crime ou d'une agression sexuelle infligée à un mineur est pénalement réprimée par les articles 434-1 et 434-3 du code pénal ;
- Le code du sport prévoit qu'une personne ne peut exercer les fonctions d'éducateur sportif prévues à l'article L.212-1 du code du sport si elle a fait l'objet d'une condamnation définitive pour tout crime ou pour l'un des délits mentionnés à l'article L 212-9 du même code. Ces dispositions s'appliquent à toute personne qui exerce l'activité d'éducateur sportif, à titre rémunéré ou bénévole (fiche honorabilité jointe) ;
  - Le signalement de tout accident ou incident grave pouvant porter atteinte à la santé et à l'intégrité physique ou morale des pratiquants est obligatoire (article R. 322-6 du code du sport) et à effectuer dans les 48 heures. La fiche de signalement jointe à ce courrier est téléchargeable ici :

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Sport/Violences-incivilites-discriminations/Prevention-des-violences-sexuelles-dans-le-sport

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments est indispensable pour que je puisse actionner les leviers de prévention de la police administrative.

Bien consciente que le sujet des violences sexuelles dans le sport soit difficile à aborder au sein de votre association, je vous invite à parcourir le guide à destination des animateurs/animatrices et éducateurs/éducatrices sportifs relatif à l'accompagnement à la vie relationnelle et sexuelle « Education à la sexualité et prévention des violences sexuelles » téléchargeable ici : <a href="http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Sport/Violences-incivilites-discriminations/Prevention-des-violences-sexuelles-dans-le-sport</a>

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et collaboration pour lutter contre les VIDS et plus particulièrement les violences sexuelles. Les clubs doivent proposer une pratique sportive de qualité respectueuse de l'éthique afin d'être des espaces où chacun trouve sa place en toute sécurité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale déléguée de la Loire Atlantique

Blandine GRIMALDI

2/2